
Adresse des défenseurs de la patrie résidant à l'hospice militaire de Valognes (Manche) qui font part à la Convention de la célébration d'une fête civique, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse des défenseurs de la patrie résidant à l'hospice militaire de Valognes (Manche) qui font part à la Convention de la célébration d'une fête civique, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 419;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24187_t1_0419_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

tance de vos collègues Robespierre et Collot d'Herbois, membres du comité de salut public. Ce forfait crie vengeance d'un bout de pôle à l'autre. Sentinelles de la liberté, sauveurs de la patrie, c'est vous qu'on voudrait perdre et anéantir. Ne craignez rien, restez à votre poste, consolidés la liberté. Si votre péril continue, nous viendrons tous pour vous défendre, en vous faisant un rempart de nos corps.

Les malveillans ne diront plus que nous sommes des athées. Nous vous remercions, citoyens représentants, du décret que vous avez rendu le 18 floréal par lequel vous déclarés solennellement que le peuple français reconnoit l'existence de l'Être Suprême, et l'immortalité de l'ame. Le temple de la Raison est ouvert dans cette commune, et les fettes décadaires y seront exactement célébrées.

Souffrez, citoyens représentants, qu'en reconnaissance de vos pénibles travaux, nous offrions à la patrie un de nos sociétaires pour cavalier jacobin bien arnaché et complètement équipé. Nous l'envoyons aujourd'hui à l'armée des Pyrénées orientales pour se joindre à nos frères d'armes et terrasser avec eux le desposte castillan. Nous lui offrons encore 25 quintaux farine pour fournir à la subsistance de ce cavalier pendant sa campagne. Nous lui offrons enfin 25 paire[s] de souliers pour chausser nos braves deffenseurs fantassins qui viennent de se distinguer dans la reprise de Collioure.

Notre société, citoyens représentants, n'est composée que d'une poignée de cultivateurs sans moyens, sans talents et sans éloquence. Mais nous ne sommes pas moins énergiques républicains qui surveillons tout ce qui peut porter atteinte à la liberté. Nous sommes tous prêts à tout sacrifier pour la deffense de la patrie. Périissent les traitres, les amis de la royauté; vive la République! Vivent les sans-culotes. Vive la Montagne.

GUIRAUD (*vice-présid.*), LAZERT (*secrét.*)

21

Les administrateurs du district de Port-Malo (1) annoncent que, pour satisfaire aux besoins des défenseurs de la patrie, ils ont déposé dans le magasin militaire quantité d'effets d'habillemens, leur vaisselle d'argent et du numéraire dans la caisse du receveur du district, en pur don, et d'autre en échange d'assignats; ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (2).

22

Des défenseurs de la patrie résidant à l'hospice militaire de Valognes (3) félicitent la Convention sur ses travaux, annoncent la célé-

bration d'une fête civique, et témoignent leur attachement à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les deffenseurs de la patrie résidants à l'hôpital militaire de Valognes, dit des Sans-Culotes, A la Conv., Valognes, 20 Prair. II*] (2).

Législateurs,

Et nous aussi, nous reconnoissons l'Être Suprême. N'est-il pas bien doux, pour ceux qui volent au combat d'être pénétrés de l'immortalité de l'Ame? cette consolation ajoute au plaisir de deffendre la patrie; pénétrés de ces sentiments, nous avons dressé un autel dans l'une des cours de l'hôpital, sur laquelle l'un de nous a représenté la statue de la Liberté; la Société Révolutionnaire, prévenue de cette cérémonie, a nommé 10 de ses membres pour venir fraterniser avec nous et nous faire sentir ses regrets de ne pouvoir partager avec nous et tous les frères de la commune les jouissances totales de la fête.

Les membres de la Société avec nous réunis, nous nous sommes portés à la porte d'entrée de l'hôpital pour voir défilier le cortège; cette jouissance étoit grande sans doute, mais nos frères, jaloux de vous manifester leur amitié, sont entrés dans la cour, où nous avons dressé un autel; ça été là où nous avons, en présence de nos frères d'armes de la garde Nationale, de la garnison, et des Corps administratifs, manifesté le désir d'être guéris pour aller de nouveau au combat; plusieurs de nous ont prononcé des discours relatifs à cette fête, et les cris de Vive la République et Vive la Montagne terminèrent ce superbe spectacle que nous avons en présence de tous les citoyens, accompagné du serment de mourir pour la liberté et l'égalité, la fraternité, et combattre les ennemis de la Montagne.

A. SORLIN, CORSON, LATOURE, RENAUT, M. LE MIERE, A. HORNOY, PETIT, Louis MALLET, GODARD, LEFEBVRE, POULLE, Jacques BANCE, C. BLESTEL, SOLTAT, RAIN, BOIRARD, MAIGNAND, ANTOINNE, CÔMÉ, DESLANDES, MAYAN Jacq. GALLIEN, VELLE, LINCASSEILLE, DAVID, FAURE, LE FAYE, GEORGES, DUMAS, DENIS, Denis PAPILLON, MEAUX, LEFORNÉ, CATTINEE, AUBIN, Jacques LEGRAND, LAUNAY, OUBELIN [et 5 signatures illisibles].

23

Le tribunal du district de Ruffec (3) applaudit aux travaux de la Convention, et la félicite sur l'attitude imposante où elle a mis la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Départ^t de l'Ille-et-Vilaine.

(2) P.V., XLII, 114. *J. Lois*, n° 662; *J. Fr.*, n° 665 (*sic* pour 666); *Ann. patr.*, n° DLXVIII; *C. Eg.*, n° 703; *M.U.*, XLII, 74; *J. Sablier*, n° 1453.

(3) Départ^t de la Manche.

(1) P.V., XLII, 114.

(2) C 314, pl. 1254, p. 11.

(3) Départ^t de la Charente.

(4) P.V., XLII, 114.